

A 8193
-- 8 NOV. 2006

AW AUDIT ET GESTION
Société à responsabilité limitée au capital de 160 000 euros
Siège social : 11 Avenue de l'Europe 67300 SCHILTIGHEIM
RCS STRASBOURG 384 644 738

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 28 SEPTEMBRE 2006**

Le vingt huit septembre deux mille six
A 18 heures, au siège social

Les associés de AW AUDIT ET GESTION, société à responsabilité limitée au capital de 160 000 euros, divisé en 8 000 parts de 20 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Alain WALTHER, propriétaire de	7 758 parts,
Monsieur Antoine DI-VAGNO, propriétaire de	240 parts,
Madame Edith WOLF, propriétaire de	1 part ,

Est absent excusé :

Monsieur Philippe BURCKLE, propriétaire de	1 part .
--	----------

Les associés présents possédant ainsi 7 999 parts, soit plus de la moitié des parts sociales, l'Assemblée Générale Ordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain WALTHER, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la gérance,
- Démission de la cogérante,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence.
- le rapport de la gérance,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Après divers échanges d'observations et personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte du désir manifesté par Mademoiselle Edith WOLF de démissionner de ses fonctions de cogérante avec effet au 30 septembre 2006 et la remercie pour les services rendus à la Société.

Par conséquent, la gérance sera dorénavant assurée par Monsieur Alain WALTHER.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les personnes présentes.

Alain WALTHER



Antoine DI-VAGNO



Edith WOLF

